

Amendement 1

Liadh Ní Riada, Marie-Christine Vergiat, Tania González Peñas, Pablo Iglesias, Emmanouil Glezos, Eleonora Forenza, Neoklis Sylikiotis, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias, Patrick Le Hyaric, Fabio De Masi, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Lidia Senra Rodríguez, Ángela Vallina, Javier Couso Permuy, Sofia Sakorafa, Kostas Chrysogonos, Gabriele Zimmer, Inês Cristina Zuber
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0121/2015****Krystyna Lybacka**

Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne
2015/2039(INI)

Proposition de résolution (article 170, paragraphe 4, du règlement) tendant à remplacer la proposition de résolution non législative A8-0121/2015

Résolution du Parlement européen sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne

Le Parlement européen,

- vu l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
- vu la déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier son article 26,
- vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et en particulier son article 14,
- vu la déclaration conjointe de la Sorbonne, signée le 25 mai 1998, à Paris, par les quatre ministres chargés de l'enseignement supérieur pour la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, sur l'harmonisation et l'architecture du système européen d'enseignement supérieur (déclaration de la Sorbonne)¹,
- vu la déclaration conjointe signée à Bologne, le 19 juin 1999, par les ministres de l'éducation de 29 pays européens (déclaration de Bologne)²,
- vu le communiqué de la conférence des ministres chargés de l'enseignement supérieur à Prague, le 19 mai 2001,
- vu le communiqué publié par la conférence des ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2009 à Louvain et à Louvain-la-Neuve³,

¹ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/SORBONNE_DECLARATION1.pdf

² http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/BOLOGNA_DECLARATION1.pdf

³ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/Leuven_Louvain-la-

- vu la déclaration de Budapest-Vienne du 12 mars 2010, adoptée par les ministres de l'éducation de 47 pays, qui a officiellement instauré l'espace européen de l'enseignement supérieur¹,
- vu le communiqué publié par la conférence ministérielle et le troisième forum politique de Bologne, qui se sont tenus à Bucarest les 26 et 27 avril 2012²,
- vu la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020, adoptée par la conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Bucarest, les 26 et 27 avril 2012³,
- vu la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur ("règlement IMI")⁴,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 28 septembre 2005 visant à faciliter la délivrance par les États membres de visas uniformes de court séjour pour les chercheurs ressortissants de pays tiers se déplaçant aux fins de recherche scientifique dans la Communauté⁵,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur⁶,
- vu la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁷,
- vu les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")⁸,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 26 novembre 2009 sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance⁹,
- vu les conclusions du Conseil du 11 mai 2010 sur l'internationalisation de

Neuve_Communicu%C3%A9_April_2009.pdf

¹ http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/Budapest-Vienna_Declaration.pdf

² [http://www.ehea.info/Uploads/\(1\)/Bucharest%20Communique%202012\(1\).pdf](http://www.ehea.info/Uploads/(1)/Bucharest%20Communique%202012(1).pdf)

³ <http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/2012%20EHEA%20Mobility%20Strategy.pdf>

⁴ JO L 354 du 28.12.2013, p. 132.

⁵ JO L 289 du 3.11.2005, p. 23.

⁶ JO L 64 du 4.3.2006, p. 60.

⁷ JO C 111 du 6.5.2008, p. 1.

⁸ JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.

⁹ JO C 302 du 12.12.2009, p. 3.

l'enseignement supérieur¹,

- vu la recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire²,
- vu la recommandation du Conseil du 28 juin 2011 intitulée "Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation"³,
- vu la communication de la Commission du 10 mai 2006 intitulée "Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation" (COM(2006)0208),
- vu la communication de la Commission du 3 mars 2010 intitulée "Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive" (COM(2010)2020),
- vu la communication de la Commission du 26 août 2010 intitulée "Une stratégie numérique pour l'Europe" (COM(2010)0245/2),
- vu la communication de la Commission du 20 septembre 2011 intitulée "Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe" (COM(2011)0567),
- vu le rapport intitulé "L'enseignement supérieur en Europe 2009: les avancées du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2009)⁴,
- vu le rapport intitulé "Focus sur l'enseignement supérieur en Europe 2010: l'impact du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2010)⁵,
- vu le rapport intitulé "L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012: rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne" (Eurydice, Commission européenne, 2012)⁶,
- vu l'enquête Eurobaromètre 2007 sur la réforme de l'enseignement supérieur, réalisée auprès de professionnels de l'enseignement⁷,
- vu l'enquête Eurobaromètre 2009 sur la réforme de l'enseignement supérieur, réalisée auprès d'étudiants⁸,
- vu la publication d'Eurostat du 16 avril 2009 intitulée "The Bologna Process in Higher Education in Europe – Key indicators on the social dimension and mobility" (Le processus de Bologne dans l'enseignement supérieur en Europe: indicateurs clés en

¹ JO C 135 du 26.5.2010, p. 12.

² JO C 191 du 1.7.2011, p. 1.

³ JO C 199 du 7.7.2011, p. 1.

⁴ http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/099FR.pdf

⁵ http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/122FR.pdf

⁶ http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/138FR.pdf

⁷ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl198_en.pdf

⁸ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_260_en.pdf

- matière de dimension sociale et de mobilité)¹,
- vu le rapport final de la Conférence internationale sur le financement de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Erevan, en Arménie, les 8 et 9 septembre 2011²,
 - vu sa résolution du 23 septembre 2008 sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants³,
 - vu sa résolution du 20 mai 2010 sur le dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités en Europe⁴,
 - vu sa résolution du 13 mars 2012 sur la contribution des institutions européennes à la consolidation et aux avancées du processus de Bologne⁵,
 - vu le Fonds européen pour les investissements stratégiques⁶,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A8-0121/2015),
 - vu l'article 52 de son règlement,
- A. considérant que les objectifs affichés du processus de Bologne – à savoir, qu'il soit facile d'aller d'un pays à l'autre pour y poursuivre des études ou y travailler, que l'attractivité de l'enseignement supérieur européen augmente afin qu'un grand nombre de personnes originaires de pays non européens viennent également étudier et/ou travailler en Europe, que l'espace européen de l'enseignement supérieur dote l'Europe d'une assise solide de connaissances de pointe de grande qualité et veille à ce que l'Europe se développe en tant que communauté pacifique et tolérante – restent d'actualité, mais qu'une évaluation et un bilan sont nécessaires afin de faire le point sur les réussites et les échecs au regard des objectifs affichés;
- B. considérant que l'importance du processus de Bologne dans la conjoncture économique actuelle devrait résider dans la poursuite de l'objectif du développement du niveau de connaissance et d'innovation le plus élevé possible pour les citoyens par un large accès à l'éducation et à la mise à jour permanente des connaissances; qu'au contraire, la mise en œuvre du processus de Bologne dans les pays européens et au-delà s'est traduite par une libéralisation de l'enseignement supérieur, une augmentation des frais d'inscription et une influence croissante des entreprises jusqu'au sein même des conseils d'administration, souvent aux dépens de l'objectif de service public qui devrait être celui de l'enseignement supérieur;
- C. considérant que la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur doit passer, après

¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5713011/KS-78-09-653-EN.PDF/3eb9f4ec-dc39-4e51-a18b-b61eb7c2518b?version=1.0>

² <http://www.ehea.info/news-details.aspx?ArticleId=253>

³ JO C 8 E du 14.1.2010, p. 18.

⁴ JO C 161 E du 31.5.2011, p. 95.

⁵ JO C 251 E du 31.8.2013, p. 24.

⁶ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 (COM(2015)0010).

l'obtention du diplôme, par un "sas de précarité" de plusieurs mois ou années, multipliant les stages ainsi que les emplois précaires ou sous-qualifiés par rapport au diplôme obtenu; qu'en égard à l'objectif de réduction de l'inadéquation des qualifications au sein de l'Union, la réforme de Bologne ne s'est pas avérée très efficace à ce jour;

- D. considérant que la résorption du chômage des jeunes n'a pas beaucoup progressé depuis le début de la crise en 2008; que fin 2014, l'Union comptait environ 5 millions de jeunes chômeurs âgés de moins de 25 ans, soit un taux de 21,7 %; que, dans certains pays européens, le taux de chômage des jeunes dépasse les 50 %; que les réductions budgétaires importantes pratiquées par plusieurs États membres dans le domaine de l'éducation, ainsi que la hausse constante des frais de scolarité, ont conduit à une augmentation massive du nombre d'étudiants endettés se trouvant dans une situation précaire et devant avoir recours à un emploi salarié pour financer leurs études;
- E. considérant que l'université est un important acquis, presque millénaire, dont l'importance pour le progrès de la société ne saurait être réduite à sa contribution à l'économie et dont l'évolution ne saurait dépendre des seuls besoins économiques; que, comme l'a dit un philosophe, "les universités devraient être guidées par la quête de la vérité et de la beauté", en plus de leur devoir de préparation des nouveaux professionnels, scientifiques, ingénieurs, professeurs, médecins, responsables politiques et citoyens;
- F. considérant qu'il est important de reconnaître la communauté universitaire dans son ensemble (enseignants, étudiants, personnel non enseignant) comme étant le véritable acteur principal des réformes de l'enseignement supérieur, au-delà du rôle de soutien en matière de coordination, de réglementation et de ressources des institutions régionales et nationales; que le processus de Bologne a rencontré l'opposition d'une grande partie de la communauté universitaire; que de grandes mobilisations sociales ont eu lieu dans différents pays européens contre les réformes liées au processus de Bologne et contre la libéralisation de l'enseignement supérieur qu'elles ont engendrées;
- G. considérant que cette initiative intergouvernementale n'a pas permis d'apporter une solution européenne commune à de graves problèmes qui se posent dans de nombreux pays mais a, bien au contraire, aggravé les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur;
- H. considérant qu'un des objectifs affichés du processus de Bologne est de soutenir la mobilité et l'internationalisation ainsi que de rendre compatibles et comparables entre elles les normes et la qualité des divers systèmes d'enseignement supérieur, dans le respect de l'autonomie des universités, et de contribuer ainsi à la création d'un espace européen véritablement démocratique capable d'offrir les mêmes chances à tous les citoyens; considérant qu'il existe encore des freins importants à la mobilité, en termes de droits sociaux, de capacités financières des intéressés et de stéréotypes socioculturels, qui font qu'aujourd'hui, seulement 3% des étudiants peuvent en bénéficier;
- I. considérant qu'une évaluation des progrès accomplis au cours des quinze dernières années, ainsi que des échecs rencontrés, s'impose, et que cette évaluation devrait refléter tant les résultats du projet en termes de coopération interrégionale que les problèmes et oppositions qui subsistent, ainsi que les degrés variables de réalisation des objectifs;

- J. considérant qu'il est indispensable, en particulier en ces temps de crise économique, que l'éducation, la formation, la formation professionnelle, la connaissance et la recherche continuent de bénéficier d'un soutien financier public, qui devrait, en outre, aller croissant;
- K. considérant, dans ce contexte en constante évolution, qu'il est nécessaire de tirer les leçons de l'échec de ce processus, d'y mettre fin et de reconnaître l'importance primordiale d'un enseignement supérieur public, gratuit, accessible à tous et permettant l'émancipation individuelle et collective afin d'œuvrer au développement de chaque pays et de la société dans son ensemble;

Rôle du processus de Bologne

1. relève que l'éducation et la recherche sont l'un des principaux piliers de toute société, qu'elles devraient être du ressort du service public et favoriser la culture, la diversité et les valeurs démocratiques, afin de préparer les étudiants à devenir des citoyens actifs et permettre l'émancipation individuelle et collective; souligne qu'il est capital, si l'on souhaite s'attaquer aux fléaux de la misère, des inégalités sociales et du chômage, en particulier le chômage des jeunes, tout en promouvant l'inclusion sociale, que les gouvernements investissent davantage dans l'éducation; rappelle que l'éducation est une responsabilité des États membres et qu'il importe de soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur par des dotations publiques suffisantes permettant de répondre aux besoins des populations;
2. rappelle que le budget dévolu à l'éducation représente un investissement pour l'avenir; s'oppose, dès lors, aux réductions budgétaires importantes pratiquées par plusieurs États membres dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'à la hausse constante des frais de scolarité, qui entraînent une augmentation massive du nombre d'étudiants endettés se trouvant dans une situation précaire et devant avoir recours à un emploi salarié pour financer leurs études; estime que ces phénomènes ont des retombées négatives sur le renforcement de la dimension sociale de l'éducation et rappelle la nécessité d'un financement public adéquat pour que les universités puissent remplir leur rôle;
3. demande aux États membres, en cette période de crise économique et sociale, de réduire ou de geler les frais d'inscription, là où ceux-ci existent, pour éviter qu'ils constituent un obstacle supplémentaire à l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur; demande à l'Union et aux États membres de prévoir un renforcement de leur budget en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne les bourses et les allocations;
4. insiste sur le fait que la diffusion des connaissances, l'enseignement et la recherche contribuent à favoriser la citoyenneté; souligne qu'il est nécessaire de consulter le milieu de l'enseignement supérieur (professeurs, étudiants et personnel non enseignant) afin de mieux comprendre l'opposition rencontrée par les réformes liées au processus de Bologne, et souligne également la nécessité de garantir un enseignement public gratuit, accessible à tous et répondant aux besoins de la société;
5. relève que les réformes de Bologne ont donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur; souligne qu'une des priorités affichées du processus de Bologne est de garantir à tout étudiant inscrit dans une université

européenne la possibilité d'obtenir un diplôme qui sera reconnu dans tout État participant au processus; constate que ces objectifs n'ont pas abouti jusqu'à présent, et que la mise en œuvre du processus de Bologne et des réformes l'accompagnant a plutôt encouragé la mise en concurrence des diplômes et des établissements, ainsi qu'une hiérarchisation de ceux-ci, la mise en place d'un enseignement à plusieurs vitesses et l'exclusion de certains étudiants;

6. constate que, dans les pays où le processus de Bologne a été mis en place, il a généralement entraîné, au sein des instances dirigeantes, une moindre représentation de la communauté universitaire, en particulier des étudiants, au profit des acteurs économiques, notamment les grandes entreprises;

Enjeux et priorités

7. demande une évaluation et un bilan global du processus de Bologne afin de faire le point sur les réussites et les échecs au regard des objectifs affichés; souligne la nécessité de tenir compte des difficultés, blocages et incompréhensions rencontrés, y compris par le monde universitaire, afin de développer une éducation de qualité et accessible à tous;
8. invite les États membres à considérer la possibilité de créer un statut social spécifique pour les jeunes afin de garantir leur autonomie (accès au logement, subvenir à leurs besoins, accès au sport, à la culture et aux loisirs) et à mettre en place des systèmes d'allocations, notamment pour les jeunes en formation ou en recherche d'un premier emploi;
9. s'oppose aux "alliances de la connaissance" et aux "alliances de compétences sectorielles", au sein desquelles les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises élaborent des programmes communs "pour prévenir les pénuries de compétences"; souligne le fait que ces programmes entraînent un renforcement de la subordination de l'enseignement supérieur aux intérêts des grandes entreprises et la réduction de l'éducation à sa facette marchande;
10. s'oppose à l'accélération de la mise en œuvre du processus de Bologne en Europe; insiste sur le fait qu'il est important de préserver la diversité de l'enseignement, en particulier la diversité des langues; prie instamment les États membres d'accroître le nombre de bourses étudiantes et de garantir un accès facile à ces bourses;
11. invite les États membres, les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur ainsi que l'Union dans son ensemble, à prendre en compte les critiques et l'opposition de la communauté universitaire vis-à-vis du processus de Bologne, et d'œuvrer à des réformes garantissant un réel accès universel à un enseignement supérieur public, gratuit et de qualité, en lieu et place des mesures actuelles;
12. invite au dialogue entre les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche pour qu'ils puissent mieux cibler, optimiser et rendre plus efficace l'utilisation donnée aux fonds disponibles et s'oppose à la réduction du financement de l'enseignement supérieur alors que d'autres domaines du budget ne sont pas remis en question;

13. invite les gouvernements à améliorer l'efficacité du financement public en faveur de l'enseignement et à respecter l'objectif principal de l'Union consistant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche; souligne qu'un financement public ambitieux en faveur de l'enseignement et de la recherche est nécessaire, car ce sont là des instruments clés pour garantir l'accès à un enseignement de qualité pour tous, ainsi que pour lutter contre la crise économique et le chômage;
14. insiste sur le rôle joué par les disciplines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et sur leur importance pour la société; souligne la nécessité de préserver la diversité des filières (notamment en sciences humaines), des enseignements, des méthodes pédagogiques et des systèmes universitaires au sein de l'Union européenne; estime nécessaire, à cette fin, le maintien d'un cadrage national des diplômes tout en favorisant la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications entre États membres;
15. déplore le fait que le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) soit construit comme un éventail de compétences générales superficielles répondant aux seuls besoins du marché, alors qu'il faudrait, au contraire, permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en fonction des matières qu'ils ont choisies;
16. insiste sur l'importance de garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires pour renforcer le système de garantie de la qualité au niveau européen et dans tous les pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur;
17. rappelle que l'éducation est une responsabilité publique des États membres et qu'il importe de soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur, avant tout par des dotations publiques suffisantes;
18. souligne l'importance de l'objectif visant à porter à 40 % la proportion de la population de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur et acquis les compétences et les qualifications adéquates pour trouver un emploi épanouissant; souligne le besoin de suivre les résultats en matière d'emploi des anciens étudiants, afin de déterminer dans quelle mesure les réformes de l'enseignement supérieur ont répondu aux objectifs d'une meilleure insertion professionnelle fixés par le processus de Bologne; prend note, dès lors, de l'engagement pris par la Commission d'améliorer la disponibilité de ces données; demande une évaluation et un bilan global de ce processus afin de faire le point sur les réussites et les échecs au regard des objectifs affichés; souligne la nécessité de tenir compte des difficultés, blocages et incompréhensions rencontrés, y compris par le monde universitaire;
19. relève que la mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du personnel non enseignant constitue l'une des principales priorités affichées du processus de Bologne; invite les États membres à multiplier les possibilités de mobilité et à en améliorer la qualité par l'octroi de bourses et d'allocations et non de prêts, ces derniers entraînant un endettement encore plus important des étudiants; souligne la nécessité d'atteindre l'objectif quantitatif de 20 % de mobilité étudiante à l'horizon 2020;
20. appelle de ses vœux l'inclusion progressive de la mobilité des étudiants dans les

- programmes universitaires officiels; invite l'Union, les États membres et les universités à favoriser l'ouverture des programmes d'échanges au plus grand nombre en mettant en place des mécanismes d'information et de soutien financier et administratif pour tous les étudiants, les universitaires et le personnel, de façon à encourager des flux de mobilité structurés, et en renforçant ces programmes par la voie de financements adaptés et plus importants qui reposent sur des critères sociaux;
21. souligne qu'il est nécessaire que les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur artistique et musical soient correctement représentés dans les programmes de mobilité de l'Union;
 22. s'oppose au fait que les évaluations de la Commission reposent sur l'outil pluridimensionnel de classement des établissements d'enseignement supérieur, étant donné que cet outil ne prend pas en compte la diversité des filières et des enseignements ni la diversité linguistique dans les publications universitaires; estime que ce type de classement comporte un risque majeur de mise en concurrence des établissements et des enseignements; souligne la nécessité d'une coopération entre établissements centrée sur l'échange et la valorisation des connaissances et de la recherche;
 23. prend acte du rôle central joué par les établissements d'enseignement supérieur dans la promotion de la mobilité et dans la production de diplômés et de chercheurs possédant des connaissances et des compétences;
 24. invite les États membres, l'Union et l'espace européen de l'enseignement supérieur à renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues, en levant les obstacles administratifs, en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits; constate que la mobilité est toujours moins accessible aux étudiants issus de milieux moins favorisés;
 25. met l'accent, en ce qui concerne la création et la mise en œuvre des programmes, sur l'évolution du paradigme éducatif vers une démarche qui replace l'étudiant au centre de l'apprentissage et mette en valeur le développement personnel des étudiants; souligne l'importance de la participation des étudiants à la gouvernance de l'enseignement supérieur;
 26. souligne la nécessité d'élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi qu'en matière de formes d'éducation complémentaires, telles que l'éducation non formelle et informelle, qui sont essentielles pour le développement des compétences non techniques; insiste sur fait que les établissements d'enseignement supérieur doivent jouer un rôle clé dans la nécessité de sécuriser les parcours professionnels, en permettant le retour à la formation pour les salariés confrontés à la perte d'un emploi ou dont le contrat de travail arrive à son terme et en favorisant une mobilité choisie et la promotion professionnelle vers des emplois stables et bien rémunérés;
 27. invite également à explorer tout le potentiel des nouvelles technologies, de la numérisation et des TIC afin d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage;
 28. souligne qu'il est nécessaire de permettre l'accès des réfugiés à toutes les institutions de

l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation; s'inquiète de la situation des étudiants venus de pays tiers, qui sont souvent soumis à un statut particulièrement précaire pendant et après leurs études; souligne le fait que "l'attractivité" de l'enseignement supérieur en Europe réside également dans la capacité à accueillir ces étudiants indépendamment de leur nationalité; demande, par conséquent, aux États membres d'engager des processus de régularisation de tous les étudiants inscrits dans une université;

29. invite les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à créer de nouveaux programmes de coopération et de recherche fondés sur un intérêt mutuel avec les établissements de pays tiers, notamment ceux situés dans des zones de conflits, afin de permettre l'accès des étudiants de ces pays à l'enseignement supérieur et à la formation, et ce, sans aucune discrimination; suggère notamment la création de partenariats entre les universités de l'Union et les universités palestiniennes; demande à la Commission de soutenir ce type de programmes;
30. relève que seuls quelques États membres ont mis au point une stratégie complète visant à inclure les étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés dans l'enseignement supérieur et tenté de résoudre ainsi le problème du filtre social;
31. insiste sur le rôle de l'éducation, sa qualité et sa mission dans la formation des générations à venir, sur sa contribution à la cohésion sociale et économique plus large ainsi qu'à la création d'emplois stables et bien rémunérés; à cet égard, appelle de ses vœux une meilleure reconnaissance du corps enseignant;
32. invite à consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale, en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité, en rendant plus aisée la reconnaissance des qualifications professionnelles, des périodes d'étude à l'étranger et des connaissances précédemment acquises, ainsi que les programmes de compétences non techniques et l'apprentissage formel et informel, et en fournissant, grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, un enseignement pertinent à une population estudiantine diversifiée;
33. insiste sur le rôle de la mobilité au sein du secteur de l'éducation dans l'apprentissage interculturel et sur le fait que les réformes de l'enseignement supérieur devraient comprendre des mesures actives pour favoriser les connaissances interculturelles et le respect mutuel parmi les étudiants;

o

o o

34. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

Or. fr